

Compte Rendu de la réunion de bureau - 11 et 12 janvier 2003 (Paris)

Participants :

Joël Possich, Michel Baille, Claude Mouret, Bernard Lips, Daniel Chailloux, Eric Lefèbvre, François Jovignot, Claude Roche

La réunion débute le samedi matin à 10 h.

Bernard Lips assure le secrétariat.

1 - Informations diverses

La réunion s'engage par des échanges d'informations concernant le personnel, le fonctionnement du siège et du pôle.

Ce fonctionnement est globalement satisfaisant. Les problèmes qui se posent sont en général résolus au fur et à mesure.

Depuis quelques mois, Georges Mercier, notre comptable, passe une journée par quinzaine ou par semaine (selon les besoins) au pôle de Lyon. Il y recueille les chèques des cotisations et s'occupe de la gestion financière de Spelunca Librairie. Le bilan semble être très positif aussi bien en terme de travail qu'en terme de relations entre salariés.

En terme d'organisation du travail, le mois de janvier reste chargé en raison de la réception des cotisations. Cette année, nous avons eu une surcharge ponctuelle qui est en partie due à un report de certaines tâches (par exemple la finalisation du calendrier des stages, le tirage de Spéléoscope et de l'Info-Jeunes). Les tirages des publications internes ne devraient pas se faire en cette période.

La semaine prochaine, une réunion de tout le personnel sera organisée à Lyon à l'occasion de la nouvelle année. Ce sera l'occasion de faire un nouveau point et de recadrer les missions de chacun.

Joël Possich procédera aux entretiens individuels des salariés début janvier.

2 - Point sur le rendez-vous avec le Ministère de l'Intérieur

Joël Possich, Michel Baille et Claude Roche ont été reçus au ministère. Le président du SSF, Christian Dodelin, qui devait participer à cette réunion n'a pu se libérer au dernier moment.

La réunion était présidée par M. Raffy, chef du bureau de coordination interministérielle de défense et de sécurité civiles, en présence de Mme Tomada-Brière et M. Yeddou. Les discussions ont porté exclusivement sur les demandes de modification du projet de convention votées par l'Assemblée Générale de 2002.

Les négociations, qui se sont déroulées dans un climat constructif, ont permis de résoudre deux des quatre modifications demandées.

Les discussions vont se poursuivre ultérieurement sur les deux points en suspens. A ce jour, la date de la prochaine réunion n'est pas fixée.

3 - Rendez-vous avec le Ministère des Sports

Claude Roche et Joël Possich ont rendez-vous avec le Ministre des Sports le 27 janvier prochain.

Ce sera l'occasion de présenter la politique de la fédération, mais également d'aborder le

problème des secours ainsi que de la délégation spéléo et canyon.

En décembre 2002, Michel Baille et Claude Roche ont eu une réunion avec M. Serge Koenig, chargé de mission auprès du Ministre. Lors de cette réunion Monsieur Koenig a exposé le projet de mise en place d'une structure, à ce jour non définie (comité, conseil, confédération... ?), regroupant les fédérations d'activités de pleine nature et chargée de gérer des problèmes communs aux diverses activités. Une réflexion, menée par un groupe de travail avec des représentants de la randonnée pédestre, montagne et vol libre, est en cours. La FFS demande au ministère à faire partie de ce groupe. C'est une affaire à suivre. Enfin, Jean-Pierre Holvoet et Claude Roche ont été reçus au Ministère des Sports le 8 janvier 2003 afin d'obtenir des informations concernant les nouveaux statuts (voir point n°12).

4 - Relation FFME - délégation Canyon

La FFS souhaite obtenir, à l'occasion du renouvellement des délégations, la délégation de l'activité canyon. L'obtention de celle-ci semble difficile dans la mesure où cela impliquera qu'elle soit retirée à la FFME !

A défaut, la commission canyon (EFC), qui participe à des réunions techniques avec la FFME, envisage une gestion commune de l'activité avec celle-ci. Des discussions en ce sens auront lieu entre la FFS et la FFME.

Par ailleurs, une réunion est prévue entre l'EFC et la FFME sur la classification des canyons.

L'attribution des délégations est reportée en 2004 (voir point 12).

5 - Manuel juridique canyon

En l'absence d'éléments nouveaux, le manuel continue à être distribué par Spelunca Librairie.

6 - Suivi des dossiers juridiques

Le suivi des dossiers juridiques est compliqué. Damien Delanghe sert d'intermédiaire entre M. Darolles et le bureau. Sa mission ne consiste cependant pas à suivre dans le temps le déroulement de chaque dossier.

De ce fait, des expériences récentes montrent que certaines informations circulent difficilement.

Il apparaît indispensable qu'un membre du bureau se charge de ce suivi spécifique en étant directement en contact avec M. Darolles, Damien gardant son rôle d'expert. Michel Baille se propose de faire ce suivi.

Par ailleurs, Joël Possich, en accord avec l'EFC, a confié à Mlle Frédérique Roux, avocate, la mission de rédiger le mémoire concernant la demande d'annulation de la décision d'interdiction de la pratique de l'escalade et du canyoning dans les cascades de Bes de Courmes (Alpes Maritimes).

7 - Point dossier juridique Darolles

Une réunion est prévue à Lyon entre Joël Possich et M. Darolles pour essayer de résoudre le problème du « dossier juridique ». Par ailleurs, le contrat qui nous lie à M. Darolles a été tacitement reconduit pour 2003.

8 - Réserve naturelle souterraine en Ariège

Le projet de création de la Réserve Naturelle Souterraine de l'Ariège concerne 23 cavités et sites karstiques répartis dans toute l'Ariège, pour la plupart situés dans la région de Moulis. L'enquête d'utilité publique vient de démarrer et se terminera le 28 Février. Malgré sa demande écrite à la préfecture de l'Ariège en juillet 2002, la FFS au niveau national n'a pas été avisée de la date de démarrage de l'enquête.

La mise sur pied de la Réserve avait déjà été examinée par le Bureau fédéral lors de sa réunion des 29 et 30 Juin 2002 (voir le compte-rendu).

Des réunions ont été organisées par les spéléologues de l'Ariège et de la région. Nous n'avons pu assister à la première (qui a eu lieu le 2 janvier), l'invitation étant arrivée durant les congés de fin d'année. Aussi, avons-nous proposé au CDS Ariège de participer aux suivantes (en soirée), de façon à apporter le soutien fédéral aux spéléologues du secteur.

La FFS n'est pas opposé au principe de la réserve naturelle. Cependant, les intérêts des spéléologues doivent être préservés, notamment des possibilités substantielles d'accès aux sites karstiques de surface et souterrains. Les grottes et gouffres ont été explorés et étudiés par les spéléologues, aussi est-il logique et normal qu'ils puissent continuer à accéder aux sites et à leur étude spéléologique sous toutes ses formes.

La FFS, délégataire de Service public en matière de spéléologie, insiste aussi sur la nécessaire participation des spéléologues fédérés au Comité de gestion de la réserve.

Les particularités concernant chaque cavité sont à étudier plus précisément par les spéléologues « locaux », mais un soutien au niveau national leur sera apporté.

Le bureau fédéral a demandé à Claude Mouret de continuer à suivre ce dossier sur le plan politique, en tant que délégué du Bureau de la Fédération. Les aspects techniques au niveau national sont traités, naturellement, par la commission Environnement, en collaboration avec le Conservatoire du Monde souterrain.

9 - Réunion des présidents de régions

La réunion des présidents de région s'est déroulée les 6 et 7 décembre à Sedan, région K. Le compte rendu est en cours de correction. Bernard Lips se chargera de contacter les présidents de région pour obtenir le plus rapidement possible ce compte rendu.

10 - CDS 66

La réunion des présidents de région a été l'occasion d'aborder le problème du CSD 66.

La situation est toujours bloquée dans ce département.

Lors de l'entrevue du 8 janvier 2003 au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour discuter du projet de statuts (voir Point 12 ci-dessous), la question de la possibilité de retirer l'agrément à une structure décentralisée a été posée. Le ministère a répondu que le retrait de l'agrément est possible dans le cas d'un dysfonctionnement de la structure. Il n'est pas obligatoire de passer par une sanction prononcée par le conseil de discipline.

Claude Roche fera un courrier demandant au ministère de nous préciser expressément les conditions permettant à une fédération de retirer son agrément à un de ses organes décentralisés.

Sous réserve de cette réponse, la question du retrait de l'agrément au CSD pourra donc être posée lors de la prochaine réunion du comité directeur s'il s'avère que le CSD n'est pas représentatif des spéléos du département.

Cet agrément, s'il est retiré, ne pourra être donné à une nouvelle structure que si la dénomination de la structure est « Comité Départemental de Spéléologie » et si cette structure présente de solides garanties de représentativité.

Un courrier sera envoyé à l'ensemble des clubs du département pour connaître leur avis concernant la représentativité du CSD.

11 - Conventonnement des régions

La réunion des présidents de région a permis de discuter le principe d'un conventonnement des régions.

Les présidents de région se sont déclarés globalement favorables à un mécanisme de convention, tout en souhaitant garder le système actuel du FAAL.

Le principe consisterait à signer, entre le niveau national de la FFS et une région donnée, une convention sur la base de projets de développement précis construits d'après le rapport d'orientation voté par les grands électeurs. Une réunion d'élaboration permettrait de définir un projet régional en fixant le budget pluriannuel correspondant. Une évaluation annuelle permettra de vérifier la réalisation de ce projet.

Les actuelles régions décentralisées (Midi-Pyrénées et Lorraine) pourraient servir de régions pilotes pour la mise en place de ce système. Il faudrait probablement élargir l'essai à une ou deux autres régions.

Pour les régions pilotes, la mise en place pourra se faire dès 2004.

Le dossier précis de présentation de ce mécanisme de convention reste à travailler pour être présenté à la réunion du comité directeur de mars puis à l'Assemblée Générale.

12 - Statuts

Les présidents de région, lors de leur réunion, ont apporté quelques réponses aux questions posées.

Par ailleurs, le ministère nous a envoyé une longue liste de commentaires concernant les projets de statuts et de règlement intérieur que nous leur avons fournis en juillet.

Jean-Pierre Holvoet a intégré l'ensemble de ces demandes et de ces remarques dans une nouvelle rédaction.

Pour éclaircir quelques points particuliers, Jean-Pierre Holvoet et Claude Roche ont été reçus au Ministère des Sports le 8 janvier 2003.

Lors de cette réunion, le ministère a annoncé que la loi du 6 juillet 2000 risque d'être modifiée ainsi que les décrets concernant les statuts types. Le délai pour adopter les nouveaux statuts et de fait les attributions de délégations est reporté au 31 décembre 2004. Il est une fois de plus urgent d'attendre !

13 - Gestion des adhérents par Internet

La FFS a été contactée il y a deux mois par la société RAY-SOFT. Cette société propose un logiciel de gestion des adhérents qu'elle a mis au point pour la fédération de Boxe Française - Savate. Une réunion à Lyon avec une personne de cette société a permis de définir nos besoins.

Ce logiciel permet de gérer les adhésions et les abonnements par le biais d'internet.

La saisie pourra être faite indifféremment par un club, une région ou les salariés de la fédération.

Au moment de la saisie, le logiciel calcule le montant dû et fournit un numéro de dossier. La demande d'adhésion est validée lors de la réception du chèque accompagné du numéro de dossier.

Chaque entité (club, CDS et région) pourra avoir accès, en ligne, aux informations concernant ses adhérents.

Le logiciel gèrera également les brevetés et les participations aux stages. Le coût de mise en place est d'environ 10 000 €TTC.

Le coût de maintenance annuel est de 500 € par an auxquels il faut ajouter 500 € par an d'hébergement sur site.

Le projet, qui recueille un avis très favorable des présidents de région, du trésorier et du bureau en général, sera présenté à la réunion de CD du mois de mars. En cas d'accord du CD, le système pourrait être opérationnel pour la campagne de cotisations 2004.

14 - Mémento spéléo

L'élaboration du Mémento spéléo est en bonne voie. Il manque encore quelques éléments concernant les stages.

Claude Roche remarque qu'il manque la présentation des EDS. Joël Possich se charge d'intégrer cette présentation. Il reste encore à solliciter quelques sponsors.

La livraison à Gap Editions devrait se faire avant fin janvier pour un tirage en février.

15 - AG régionales

Il est souhaitable que le bureau soit représenté dans un maximum d'AG régionales dans la limite des disponibilités des divers membres du bureau. Un rapide tour de table permet de lister quelques AG.

François Jovignot ira l'AG de la région P (Franche Comté) le 8 février

Eric Lefèbre ira à l'AG de la région N (région Centre à Blois le 8 et 9 mars) ainsi qu'à celle de la région A.

Claude Mouret ira aux AG Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Bernard Lips ira à l'AG de la région C le 4 mai.

Par ailleurs, suite à la réception d'une invitation, Joël Possich ira à l'AG du CAF qui se tiendra à Annecy le 1er février.

16 - Fonctionnement du bureau

Bernard Lips tient à relever ce qu'il considère être une dérive depuis un an dans le fonctionnement du bureau.

- Jusqu'en fin 2001, le fonctionnement du bureau consistait en une discussion entre les sept membres. Après discussions et avis de chacun, un vote permettait de définir la solution retenue. C'était un mode de fonctionnement « collégial ».

- Depuis un an, la structure des discussions a changé. Le président tient un rôle prépondérant. La discussion consiste le plus souvent à essayer de convaincre Joël Possich. Cela se traduit par l'absence de vote formel, Joël prenant la décision après avoir entendu les avis des uns et des autres. C'est un mode de fonctionnement « présidentiel ».

Bernard Lips admet que chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Le système actuel permet, dans certains cas, une bonne réactivité et une bonne efficacité. Dans la plupart des cas, lorsque l'analyse de la situation permet d'aboutir un large consensus, la décision finale prise par Joël Possich correspond probablement à celle qui serait issue d'un vote formel.

Par contre, ce système de fonctionnement est en contradiction avec la procédure de prise de décision par le bureau rédigée en 2000 et approuvée par le CD. Surtout, Bernard Lips pense que cette méthode se révèle dangereuse sur certains dossiers complexes pour lesquels le consensus n'existe pas. Elle nuit à la convivialité de fonctionnement du bureau et entraîne des crispations. Elle entraîne également une très forte exposition du président aux critiques extérieures. Enfin Bernard Lips constate qu'un certain nombre d'informations ne circulent plus au sein du bureau.

Il souhaite en conclusion qu'on revienne à un mode de fonctionnement collégial.

Un tour de table permet à chaque membre du bureau de donner son opinion sur cette analyse et sur le fonctionnement actuel.

* Joël Possich considère que le fonctionnement actuel est satisfaisant et efficace.

* Michel Baille considère qu'un président a comme rôle de présider et de prendre les décisions. Pour lui le mode de fonctionnement actuel est correct.

* Daniel Chailloux regrette le manque de vote après la discussion en réunion de bureau.

* Claude Mouret rappelle que lors de sa présidence, il associait toujours l'ensemble du bureau aux décisions. Il regrette le manque de possibilité de contact téléphonique direct avec Joël Possich. Le président répond qu'il réserve les soirées à sa vie familiale. Les coups de téléphone doivent se faire dans la journée.

* Eric Lefèbre souligne que ce point a déjà été plus ou moins relevé par les remarques de Fabien Darne et Jean-Pierre Gruat lors du CD d'octobre. Le problème existe et ne doit pas être négligé. Même si, dans les faits, le fonctionnement lui semble satisfaisant, il reconnaît que la manière dont les choses sont

parfois perçues peut être déformée, et que ce que l'on fait n'est pas forcément ce qui est vu.

Le bureau décide à l'unanimité de refaire systématiquement des votes formels lors des réunions pour les points le nécessitant.

17 - Enregistrement du courrier

Le comité directeur se plaint d'un manque de communication.

Bernard Lips et Eric Lefèbre pensent qu'un enregistrement du courrier reçu à la fédération permettrait de diffuser, chaque semaine, la liste de ce courrier aux membres du CD, améliorant ainsi cette communication.

Joël Possich pense qu'une telle décision (sans révision du concept global de gestion du courrier et de l'information) va augmenter la charge de travail de la secrétaire sans amener de bénéfice dans la communication.

Claude Roche tient à avertir que cette nouvelle charge de travail rendra la secrétaire encore moins disponible pour assurer la partie secrétariat de la direction technique.

Après une discussion, la proposition suivante est mise au vote :

Le bureau confie à Bernard Lips la mission de mettre en place, à titre d'essai, l'enregistrement du courrier et la diffusion de cet enregistrement au CD. Le temps passé par la secrétaire à cette tâche spécifique sera évalué d'ici le CD de mars. Résultat : 1 contre, 6 pour

18 - Sous-sol de Lyon

Michel Baille présente un projet d'aménagement de 130 m² du sous-sol. Le coût total des matériaux et des frais engendrés est d'environ 15 000 € si le travail est fait par des bénévoles. Michel propose de dégager un budget de 22 000 € pour éviter tout risque éventuel de dépassement de budget.

La solution technique de construction de la cellule de stockage semble parfaitement définie.

Joël Possich pose la question de la pertinence d'un investissement de 15 000 Euros à 22 000 Euros pour mettre un stock de livres et d'archives à l'abri sans garantie de l'abaissement du taux d'humidité ambiant lors des crues.

Bernard Lips considère que cet investissement est très raisonnable au vu de la valeur financière mais également historique des papiers stockés (archives, doubles de la bibliothèque, stock de Spelunca Librairie).

A plus long terme, en cas d'autre solution de stockage, il sera facile de trouver à utiliser les locaux ainsi créés.

Une étude préalable menée par Joël Rouchon indique que la crue centennale est estimée à plus de 3 m et aboutirait à la noyade complète du sous-sol.

Claude Mouret pense que le risque de perdre l'ensemble des archives ou du stock n'est pas acceptable et conclut que le sous-sol n'est pas aménageable.

La décision devra être prise par le CD de mars. Les travaux pourraient se faire éventuellement en avril ou mai 2003. Le CD sera informé rapidement de la solution technique et une discussion sera lancée par mail.

Pour donner une indication concernant l'avis des membres du bureau, la question ci-dessous est mise au vote :

Etes vous d'accord, en fonction des éléments disponibles, pour l'investissement et la construction de la cellule de stockage. Résultats : 5 pour, 1 abstention, 1 contre

19 - Rangement du stock de Spelunca Librairie

Au mois de décembre, un certain nombre de spéléos lyonnais ont nettoyé le sous-sol et monté dans la salle de réunion le stock non inventorié de Spelunca Librairie.

En prévision de réunions à venir, il faut ranger ce stock (inventaire et mise en cartons) dans les meilleurs délais.

Bernard Lips se charge de ce dossier et s'engage à ce qu'une grande partie de la salle de réunion soit libérée d'ici le 25 janvier, date de la réunion de la CREL.

20 - Aménagement d'une petite salle de réunion.

Joël Possich constate la nécessité de disposer d'une petite salle de réunion au pôle pour des réunions de deux ou trois personnes sans risque de dérangement et de gêne pour le personnel. Il suggère de modifier légèrement le petit bureau en ouvrant une porte du côté du couloir. Ses travaux ne devront pas dépasser 1000 euros.

Cette proposition est mise au vote. Résultat : 6 pour, 1 abstention

21 - Petits travaux au pôle de Lyon

De petits travaux d'entretien sont à effectuer au pôle. Ces travaux concernent entre autres un réglage de la porte du garage qui actuellement ferme mal. Le devis s'élève à 610 Euros et Joël Possich a chargé une entreprise d'exécuter ces travaux.

22 - Mémento du dirigeant

Michel Decobert vient d'envoyer le nouveau texte du cahier d'assurance.

Ce texte sera transmis à Stéphane Maréchal qui pourra ainsi terminer la maquette du mémento du dirigeant.

Damien Delanghe fera une relecture de l'ensemble du document avant tirage.

Eric Lefèbre pose la question de l'incidence financière de la diffusion de ce mémento à l'ensemble des clubs. L'aide d'AON ne couvrira que les coûts du classeur et une partie des frais d'édition. Il restera les frais d'envoi et le complément des frais d'édition.

Après discussion, et sous réserve de l'accord d'AON et de l'avis de Michel Decobert en ce qui concerne le cahier d'assurance, le bureau propose de prévoir la réalisation du Mémento sous forme de Cd-Rom pour les clubs. Un tirage papier limité pourra être envisagé pour d'autres destinataires.

23 - Etude sur la vente des locaux de Paris

Eric Lefèbre fait un point sur l'avancement du dossier. Il reste à récolter quelques données

chiffrées (valeur actuelle des locaux, prix de locations, etc.).

Il faudrait également se renseigner sur la possibilité d'éventuelles aides de la région Rhône-Alpes ou de la ville de Lyon en cas de déménagement du siège à Lyon.

Il faut également se renseigner sur la possibilité et le coût d'avoir un nouveau siège en région parisienne.

Eric Lefèbre finalisera le dossier et le transmettra pour correction aux membres du bureau. Ce dossier sera transmis avant fin février aux membres du Comité Directeur pour permettre un débat lors de la réunion du comité directeur du mois de mars..

24 - Spelunca 89 : contenu des pages de vie fédérales

Bernard Lips fait le point sur le contenu des pages de vie fédérale :

* compte rendu de la réunion du comité directeur du mois d'octobre

* texte concernant le colloque « Connaissance et protection des chauves-souris »

* texte concernant le colloque de l'ARSPAN

* annonce d'un stage de perfectionnement aux techniques d'encadrement.

Claude Roche souhaiterait faire un bilan sur les JNS (une page).

Claude Mouret souhaite rédiger un texte présentant le thème du colloque du congrès national (environ une demi-page).

Ces deux textes devront être livrés au plus tard le lundi 20 janvier.

Bernard Lips communiquera les autres textes à Gap Editions en demandant de réserver une page et demi.

La troisième page de couverture est prévue pour une publicité pour le congrès national d'Ollioules.

25 - Routage Spelunca premier trimestre – calendrier 2003

Vu l'état d'avancement du travail, le routage du Spelunca n°89 se fera mi-février.

En fait un routage en janvier se heurte à un problème d'étiquettes. Beaucoup de clubs n'envoient leurs cotisations que fin janvier.

Une solution (proposée entre autres par Michel Soulier) consisterait à envoyer le premier numéro de l'année à tous les abonnés de l'année précédente (même s'ils ne sont pas encore réabonnés). Le coût est cependant loin d'être négligeable. Après discussion, ce n'est pas cette solution qui est retenue par le bureau. Considérant que la plupart des adhésions sont renouvelées avant fin janvier (pour des raisons d'assurance), le bureau décide à l'unanimité de systématiser la date d'envoi du premier numéro de l'année à la mi-février. Les abonnés payant leur cotisation en retard recevront le 2ème numéro de l'année et pourront acheter le numéro non reçu.

Le calendrier des envois devient :

1er numéro : livraison des textes mi-janvier – routage mi-février

2ème numéro : livraison des textes mi-avril – routage mi-mai

3ème numéro : livraison des textes fin juin – routage fin juillet

3ème numéro : livraison des textes mi-octobre – routage mi-novembre

Le calendrier des stages sera routé avec le prochain numéro (n°89).

L'éditorial sera rédigé par Claude Mouret.

26 - Préparation de l'AG – Le Descendeur

Bernard Lips signale qu'il est temps de commencer à songer à la rédaction du Descendeur. Il liste les divers chapitres :

* Chapitre I : Bernard Lips rédigera le rapport moral d'ici la mi-février. Il demandera aux commissions d'envoyer les comptes rendus d'activités dans le même délai.

* Chapitre II : Bernard Lips rédigera le rapport d'orientation. Le chapitre comporte également les textes concernant les questions qui seront débattues à l'AG ou les questions qui ont meublé l'année 2002. Une discussion permet d'établir une première liste de ces textes :

- Dossier de regroupement administratif (Eric Lefèbre)

- Projet de convention des régions (Joël Possich)

- Présentation du thème du congrès « Spéléo et société » (Claude Mouret)

- Historique du dossier « Secours et négociation avec le ministère » (Michel Baille)

- Bilan des premières JNS et perspectives d'avenir (Claude Roche)

* Chapitre III : c'est l'affaire d'Eric Lefèbre. Bernard Lips s'occupera des statistiques fédérales.

* Chapitre IV : Ce chapitre est déjà rédigé. Il ne manque que le compte rendu de la réunion des présidents de région.

* Chapitre V : ce chapitre comporte les résumés des projets soutenus financièrement par la fédération : FAAL, ancrage de cavité, festivals (François Jovignot) et (EDS Joël Possich).

Il y aura également la liste des expéditions (Bernard Lips), la liste publications parues dans l'année (Co Doc) ainsi que les activités des clubs et des CDS (Daniel Chailloux).

27 - Lettre de l'Elu : contenu

La prochaine lettre de l'Elu sera éditée début février. L'ensemble des textes devra parvenir pour fin janvier.

Le manque de temps ne permet pas d'établir la liste précise des articles. Pour le moment, il y a :

* le compte rendu de cette réunion de bureau

* un texte sur les CDESI

28 - Dossier Grottes sensibles

Le Spéléo-Club de Béziers nous a envoyé un dossier concernant la gestion des grottes sensibles (minéralogie, remplissages ...).

Ce dossier a été confié à la commission Environnement. Ce point sera mis à l'ordre du jour à la réunion du prochain Comité Directeur.

29 - Comptes 2002 et Budget 2003

Eric Lefèbre fait un très rapide point sur les finances de la fédération. Le compte de résultats de l'année 2002 devrait être équilibré et conforme (à 10% près) au prévisionnel. Ces comptes sont encore provisoires.

L'objectif reste d'avoir les comptes définitifs vers la fin février. L'expert comptable passera dans la deuxième quinzaine de février.

Eric Lefèbre présente une première version du budget.

Il signale qu'il n'a pas encore reçu les demandes de budget du SSF et de l'EFPS. Claude Roche signale qu'il fera parvenir un budget pour les cadres techniques.

Dans cette première version, le budget est déficitaire de 40 000 Euros. Comme d'habitude, ce budget devra être affiné et des choix devront être faits.

30 - Les Journées Natio-nales de la Spéléologie (JNS) 2002 et 2003

La secrétaire du siège fédéral, Madame Hakima Slimani, a réalisé une revue de presse regroupant la trentaine d'articles de journaux envoyés par les CDS. D'autres articles n'ont peut-être pas été envoyés à la FFS.

Par ailleurs, 48 départements ont renvoyé la « fiche bilan ». Ces fiches seront dépouillées dans les jours à venir afin de rédiger le bilan de ces premières JNS.

Il faut dès maintenant commencer à préparer les JNS 2003.

Le budget prévu sera identique à celui de 2002.

Daniel Chailloux continue de s'occuper des documents de communication.

Un groupe de travail est constitué au sein du bureau (Daniel Chailloux, Michel Baille, François Jovignot, Joël Possich, Claude Roche) et sera élargi à d'autres personnes (Bernard Thomachot,...). Ce groupe de travail gèrera l'ensemble de la préparation des JNS 2003.

31 - Questions diverses

Le bureau a reçu une demande des organisateurs de l'expédition « Guizhou 2003 » pour que Serge Fulcrand (CTN) et Laurent Mangel (salarié) soient détachés pour participer à une expédition en Chine.

Pour des raisons de principe et d'équité, il n'est pas possible de détacher un salarié sur ce type d'action. En ce qui concerne Serge Fulcrand, cette action n'étant pas intégrée dans les priorités de l'année 2003, sa participation a été refusée par le DTN. Les personnes concernées ont la possibilité de participer à l'expédition sur leur temps de congés.

La réunion s'achève dimanche vers 16 h.

Point traité par mél : Embauche d'un salarié en CDD à Lyon

Dans la semaine suivant la réunion de bureau, Joël Possich a effectué l'entretien individuel avec l'ensemble des salariés et a fait le point sur les charges de travail. Ces entretiens lui ont permis de détecter une surcharge ponctuelle actuelle et surtout dans les mois à venir (du actuellement aux saisies des cotisations et, à partir de mi-février au congé annuel de Laurent Mangel).

Après une discussion par mél au sein du bureau, la motion suivante est mise au vote :

Le bureau autorise Joël Possich à procéder à une embauche d'un salarié en CDD de 3 mois (avec un budget correspondant à 3 mois de SMIC) si le besoin est réel ou à mettre en œuvre une autre solution à moindre coût. Résultat : oui : 5, Abstention : 2